Flash d'information proposé par le Syndicat des Techniciens de Paris - UCP

INFO TSAP

Spécial CAP et CARRIERES

Du concret, de l'action et des résultats pour tous les Techniciens

Avril 2018 – 34ème année

U.C.P. – S.T.P

2bis square G. Lesage
75012 Paris

Email : stp.ucp@paris.fr

http://stechparis.free.fr/

SOMMAIRE :

- Déclaration du STP à la CAP du 28 mars
- Retour sur la CAP du 17 octobre 2017
- Nouveau report pour le RIFSEEP
- Le STP reçu par la DRH
- Journée "portes ouvertes" DPE/DVD/DEVE du 23 mars pour les AM et TS

Permanence syndicale :

Gloria BARBEDETTE

Conseil d'administration :

Le Bureau
Alain BORDE : Président
Malika BOUCHEKIF : Vice-Présidente
Benoit DUMONT : Secrétaire
Christophe LECOUSTRE: Secr. Adj.
Alain GORGET : Trésorier
Frédéric CONORT : Trésorier Adjoint

Autres membres
Fazia ADKHIS
Asmina AKTOUF
Dominique CASTRONOVO
Cécile COULMANCE
Martinho DA SILVA
Cléo DEBIOSSAT
Daniel JOURDAN
Alexandra PIZZALI
Lætitia ROTTIER
Tahar SADLI
Nathalie SORIMOUTOU
Martine VENIAT

La CAP de nomination annuelle des Techniciens Supérieurs Principaux (TSP) et Techniciens Supérieurs en Chef (TSC) s'est tenue le mardi 28 mars.

A cette occasion, le Président du STP, syndicat majoritaire dans cette CAP a souhaité faire une déclaration préalable afin de souligner son mécontentement vis-à-vis du mode de fonctionnement de cette instance et l'absence de dialogue social dans le cadre des discussions entre l'administration et les syndicats au moment de la pré CAP.

Le STP déplore également une nouvelle fois l'absence du représentant de l'UNSA et de son suppléant à cette CAP malgré leur participation à la pré CAP à laquelle ils avaient convié un expert extérieur au corps des TSAP.

Déclaration du STP à la CAP du 28 mars :

« M. Le Président, Mesdames, Messieurs.

Nous sommes attachés à un respect des règles concernant les promotions dans notre corps de TSAP.
Nous vous demandons depuis un certain temps que des règles soient établies pour la gestion de notre corps.
C'est avec étonnement, qu'on nous annonce que les droits de tirages sont supprimés.
C'est une règle qui avait le mérite d'exister et de donner un équilibre de promotion par direction d'une année sur l'autre.
Aujourd'hui toutes les propositions que nous faisons dans les directions sont systématiquement sans écoute.
Pour cause nous n'avons aucunes règles.
Sommes-nous considérés comme une chambre d'enregistrement?
Nous souhaitons qu'un dialogue s'installe et qu'une règle juste soit établie.

Merci »

Alain BORDE
Président du Syndicat des Techniciens de Paris (UCP-STP)

NOMINATIONS DANS LE GRADE DE TSP :

Mme BACKX Brigitte (DSTI), M. BOILLET Franck (DSTI), M. BORGHMANS Claude (DLH), M. BOUTRY Thierry (DCPA), Mme CHARLES Isabelle (DCPA), M. DA SILVA Franck (DVD), Mme DENONCIN Sonia (DVD), M. DOUTRELUIGNE Thierry (DRH), Mme GANOFSKY Marie-Reine (DCPA), Mme GRALL LEFEBVRE Florence (DSTI), M. HUET Muriel (DEVE), M. KAPKOWSKI Bernard (DCPA), Mme LAFFARGUE Liliane (DFPE), M. LAITHIER Patrick (DCPA), M. MERLINI Mathieu (DVD), M. POUCH Philippe (DCPA), M. RAT Olivier (DEVE), M. RIQUET Lionel (DSTI), M. ROLLET François (DSTI), Mme ROUILLARD Chantal (DILT).

NOMINATIONS DANS LE GRADE DE TSC :

Mme ALLEAUME Myriam (Gestion RH), M. AYAD Fabrice (DCPA), M. BASQUIN Jean-Michel (DVD), Mme. BESNARD Fabienne (DCPA), M. CARLIER Frédéric (DPSP), M. DROUART Didier (DASCO), Mme GASCON Stéphanie (DFPE), M. GENTEUIL Jean-Pierre (DASES), M. GUIMPIER Jean-Philippe (DPE), M. LARY Bernard (DPE), M. LE RAY Fabrice (DLH), M. LOUISON Léon (DVD), M. NGUYEN Cyrille (DDCT), M. PERDEREAU Pascal (DEVE), M. PLAZANET Daniel (DEVE), M. POIGNARD Hervé (DU), M. POULOT Rodolphe (DVD), M. RAYNAUD Christian (EAU DE PARIS), M. ROBERT Stanislas (DJS), M. ROPTIN Laurent (DFA), M. ROSIN Jean-Michel (DSTI), Mme RUTTYN Yolaine (DCPA), Mme VERMEULEN DJEDRA Sylvie (DICOM), M. ZEGOURI Adlen (DSTI).

A tous les agents promus, le STP adresse ses sincères félicitations.

Retour sur la CAP du 17 octobre 2017 (nomination de 30 nouveaux CE)

Après de nombreux mois de réflexions et discussions entre la DRH et l'ensemble des directions de la Ville, 30 nouveaux Chefs d'Exploitation dans la filière technique ont enfin été nommés lors de la CAP du 17 octobre 2017, portant ainsi le nombre de CE (TS) à 80. **Cette avancée sociale pour notre corps est le fruit d'une action engagée par le Syndicat des Techniciens de Paris (STP-UCP)** dès 2013 dans le cadre d'une revalorisation de l'emploi fonctionnel de notre corps (Chef de Subdivision à l'époque).
Grâce à notre persévérance et des arguments solides et concrets, notamment notre souhait de rapprochement avec le corps de la grande Maîtrise, **le STP a réussi à obtenir une revalorisation de l'emploi fonctionnel grâce à une oreille bienveillante à la DRH**. Cela s'est traduit par un passage de Chef de Subdivision à Chef d'Exploitation avec **une grille indiciaire nettement plus favorable** ainsi qu'une **nette augmentation du nombre de postes** (+30)

Nouveau report pour le RIFSEEP

Initialement prévu au 1er janvier 2017, le nouveau régime indemnitaire avait été repoussé d'un an dans la filière technique afin de trouver une solution au versement des primes (Rémunérations Accessoires) avec une année de retard (année N-1), l'objectif du RIFSEEP étant de verser les primes de l'année en cours (année N).
Notre corps étant en homologie avec les TS du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, nous attendions les conclusions des discussions engagées au sein de ce ministère. Or celles-ci n'ayant pu aboutir compte-tenu du **coût engendré par le double versement des primes (année N-1 et année N)** lors du passage au nouveau régime indemnitaire, la décision a été prise de reporter une nouvelle fois d'un an le RIFSEEP dans la filière technique.
Le nouveau régime indemnitaire des TSAP devrait donc s'appliquer théoriquement au 1er janvier 2019. **Le STP fixe comme prérequis le paiement de l'année de retard des RA** avant toute adhésion ou non adhésion à ce régime et sera à ce titre, particulièrement attentif aux propositions de notre administration.

Le STP reçu par la DRH

Le 8 mars dernier, une délégation du STP a été reçue par la Directrice Adjointe de la DRH. Cette audience nous a permis d'évoquer différents points spécifiques au corps des TSAP tels **que la Formation des TSP à l'EIVP, la mobilité des agents, l'emploi fonctionnel de CE *(souhait d'avoir la même proportion de CE techniques que de CE ouvriers)*, le télétravail, la gestion des TSAP non rattachés directement à la DRH *(SIAAP, Eau de Paris, EPPM…)* ainsi qu'un point sur le temps de travail** suite à la suppression des 8 jours de récupération depuis le 1er janvier.

La question de l'accès en catégorie A a également été abordée. **Le STP est satisfait de la suppression de l'ancienne formule de passage au choix via la liste d'aptitude avec 2 oraux aujourd'hui remplacée par une véritable nomination au choix soumise à la CAP des Ingénieurs de Travaux de Paris.**
Cependant compte-tenu de l'accès très restreint dans le corps des ITP (une dizaine de postes par an seulement) **le STP souhaite** dans le cadre de l'application du PPCR de la catégorie A **des mesures transitoires d'intégration de TS dans le corps des Ingénieurs de Travaux** à l'image de ce qui a pu se faire lors de la réforme de la catégorie B en 2012 avec l'intégration d'un certain nombre d'agents de catégorie C dans le corps des TSAP. Cette demande n'est pas infondée au vu de notre homologie avec le **corps des TS du MTES et leur plan de requalification de B vers A appliqué entre 2017 et 2018**. Une copie de celui-ci a d'ailleurs été transmise à notre administration à l'occasion de cette entrevue.

Enfin nous avons pu également échanger sur la **problématique du recrutement des TS dans la spécialité Génie Urbain** qui perdure depuis plusieurs années. En effet depuis la réforme de notre corps en 2012 et la création de 8 spécialités, les concours des TSP « Génie Urbain » ne font que très rarement le plein de candidats. Cela a pour effet négatif de ne pas pouvoir recruter suffisamment de TSP dans cette spécialité et d'engendrer une **pénurie dans l'ensemble des directions techniques gestionnaires de l'espace public** (DEVE/DPE/DVD). Le même problème se posant pour la filière ouvrière (Grande Maîtrise), la DRH a décidé d'organiser une journée sur cette thématique le vendredi 23 mars au 103 avenue de France à l'attention des TSAP et des Agents de Maitrise.

Journée "portes ouvertes" DPE/DVD/DEVE du 23 mars pour les AM et TS

Vendredi 23 mars**, l'ensemble des TS et des AM étaient conviés par la DRH à rencontrer les services de 3 directions gestionnaires de l'espace public** au 103 avenue de France : la DPE, la DVD et la DEVE. Cette initiative avait pour objectif de présenter des postes vacants du fait de la problématique évoquée précédemment concernant la spécialité "Génie Urbain". **Louons ce nouveau mode de démarchage sous forme de forum de l'emploi si chaque partie y trouve son compte et que cela facilite la mobilité des agents** qui le désirent.

Soulignons également que compte-tenu de la situation tendue en matière de vacance de postes en catégorie B technique et ouvrière, dans ces directions, **la possibilité s'offre aux TS de postuler sur des postes d'AM ou d'ASE en demandant un détachement sur ces postes et réciproquement**. Le STP ne peut que se réjouir d'une telle avancée car **cela va dans le sens d'un rapprochement de ces 2 corps** comme c'est déjà le cas depuis plusieurs années au niveau du MTES (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire) ou dans d'autres grandes collectivités territoriales.

Consulter les précédents Flash Info TS http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=606
Retrouver l'actualité du STP et les rubriques consacrées aux techniciens supérieurs

Sur intranet : http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=23 ***Sur internet :*** http://stechparis.free.fr/
*Vous pourrez recevoir notre flash d'information l'**INFO TS** en vous inscrivant depuis la rubrique **S'abonner aux lettres d'infos de l'UCP** sur intranet* http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=765

*Renseigner votre adresse Email et cocher **Flash – CAP 41,** puis cliquer sur **Subscribe.***

SYNDICAT des TECHNICIENS de PARIS

UCP

Bulletin d'adhésion *ou de* renouvellement d'adhésion

La **cotisation annuelle** est de **25 euros** pour **2018**

Le chèque à l'ordre du **S.T.P. : C.C.P. 19 333 85 L Paris**, accompagné du présent bulletin rempli, sont à adresser au

Syndicat des Techniciens de Paris – 2bis, square Georges Lesage - 75012 Paris

Nom : ..... **Direction** : .....

Prénom : ..... **Nom du service** : .....

Date de naissance : ..... **Adresse service**: .....

Grade : TS / TSP / TSC / CE

Spécialité : ..... **Code postal** : ..... **Ville** : .....

N°SOI: .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

(1) - Je déclare adhérer au **S.T.P.** **Paris, le** **Signature**

(2) - Je déclare renouveler mon adhésion au **S.T.P.**

(3) - Je déclare verser un don au **S.T.P.** ( ) - Rayer la mention inutile

Un justificatif vous sera adressé en retour, début 2019 pour obtenir une ***déduction fiscale de 66%***